

Le tri des déchets en milieu industriel



Trier à la source permet de mieux valoriser les déchets et de les transformer en ressources. En effet, trier permet de séparer les différents flux de déchets et de favoriser le recyclage.

Rappel

Le tri des déchets est une obligation et concerne toutes les entreprises. Tout producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers

Code de l'environnement article L541-2

Déchet trié

Valorisation

Matière récupérée



les différents déchets

DECHETS NON DANGEREUX

- Bois
- Carton / Papier
- Déchets alimentaires
- Déchets verts
- Métal
- Plastique
- Plâtre / Béton / Sable
- Tissus
- Verre

DECHETS DANGEREUX

- Amiante
- Déchets d'activité de soins
- Déchets souillés par des substances dangereuses
- Electriques / Electroniques
- Médicaments
- Piles / batteries
- Produits chimique
- Radioactifs

Comment repérer un déchet dangereux ?

Les déchets dangereux sont des déchets qui présentent une ou plusieurs caractéristiques définies à l'annexe III de la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 (inflammable, toxique, corrosif, infectieux ...).

Ils sont signalés par un astérisque * dans la nomenclature des déchets (annexe de la décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000).

EXEMPLE

13 02 04* Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale

13 01 01*	huiles hydrauliques contenant des PCB
13 01 04*	huiles hydrauliques chlorées (émulsions)
13 01 05*	huiles hydrauliques non chlorées (émulsions)
13 01 09*	huiles hydrauliques chlorées à base minérale
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale
13 01 11*	huiles hydrauliques synthétiques
13 01 12*	huiles hydrauliques facilement biodégradables
13 01 13*	autres huiles hydrauliques
13 02	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées
13 02 04*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
13 02 06*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques
13 02 07*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
13 03	huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés

En cas de doute sur le numéro de votre déchet, s'adresser au centre de traitement.

Deux options possibles :

1

Ramassage par la commune : faible quantité et déchets non dangereux.

2

Ramassage par un prestataire spécialisé des déchets : quantité importante, déchets dangereux

Devenir des déchets

+ Vertueux

La réutilisation et le réemploi (dans la logique de l'économie circulaire)

Exemple : un emballage vide peut être nettoyé et réutilisé comme emballage

La valorisation matière et le recyclage

Exemple : le papier et le carton serviront à refaire du papier et du carton. Le bois de palettes cassées sera broyé et servira à faire des panneaux de particules.

La valorisation, notamment la valorisation énergétique (récupération de l'énergie du déchet en l'incinérant)

Exemple : les déchets souillés par des substances dangereuses (chiffons, gants, masque...) seront incinérés avec récupération de l'énergie.

La valorisation matière et le recyclage

- Vertueux

Les obligations

Dans la réglementation française, le producteur de déchets est tenu notamment :

1

De caractériser ses déchets : identifier le type de déchets générés dans le bon contenant (poubelles, benne...)

2

D'assurer un tri et une collecte séparée des déchets

3

D'emballer ou de conditionner les déchets dangereux : s'assurer que pendant le stockage et le transport que les déchets ne puissent se déverser ou provoquer un accident

4

D'étiqueter les emballages et les contenants conformément aux dangers des déchets

5

De ne pas mélanger des déchets dangereux de catégories différentes, avec des déchets non dangereux ou des substances, produits ou matières qui ne sont pas des déchets

6

Dans le cas d'utilisation de prestataires, de vérifier les autorisations et agréments

7

Dans le cadre des déchets dangereux, d'assurer le suivi et la traçabilité du traitement des déchets (via les bordereaux de suivi des déchets dangereux - BSD1 et le registre déchets²)

Le bordereau de suivi des déchets



Le bordereau de suivi des déchets doit accompagner le déchet du producteur jusqu'à l'éliminateur final. Il permet d'assurer la traçabilité du déchet.

[Voir notre newsletter sur les déchets dangereux](#)

Le registre des déchets (papier ou informatique) est un document tenu par les exploitants produisant ou expédiant des déchets. Il doit consigner par ordre chronologique les déchets sortants.

Avant de remettre vos déchets à un prestataire, vous devez vérifier que :

- Les installations de traitement sont bien autorisées à traiter ces déchets
- Les transporteurs ont bien l'agrément pour transporter les déchets

Les producteurs d'équipements électriques et électroniques (EEE)

Les metteurs sur le marché d'EEE qui fabriquent les équipements (en France) ou importent ou introduisent les équipements sur le marché français doivent organiser et financer la collecte et le recyclage des déchets EEE.

Pour être en conformité, deux solutions :

1

Mettre en place un système individuel

Ou adhérer à un éco-organisme agréé

2

EXEMPLE

Armoire de climatisation, lave-vaisselle, compresseur électrique, poste de soudage, distributeur de boissons froides, imprimante...

Pour aller plus loin sur ce sujet Cliquez ici

Pour plus d'information

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le site de l'ADEME : Rubrique « Entreprises et monde agricole », puis « Réduire le coût des déchets »

Vous pouvez également consulter le dossier « tri des déchets » sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire

SID a mis en place un service de collecte des solvants et détergents usagés, n'hésitez pas à demander des informations auprès de votre commercial.